

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 26/03/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Huit Avril, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient Présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, M. Frédéric BASTIEN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : Mme Anne-Charlotte BARLERIN ayant donné pouvoir à M. Michel BATUT.

Étaient excusés : M. Didier JANSON.

Secrétaire de Séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/27 : Demandes de subventions dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle Jacques Prévert

Considérant le projet de rénovation énergétique de la Salle Jacques Prévert, et l'avant-projet définitif établi par le maître d'œuvre qui estime le projet à un montant de 951 494,06 €HT répartis comme suit :

- Travaux : 861 080,60 €HT
- Honoraires maîtrise d'œuvre : 64 581,05 €HT
- Honoraires SPS, bureau de contrôle, audit : 25 832,42 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 12 voix pour :

- INSCRIT ce projet au budget de la commune ;
- SOLLICITE une subvention de la préfecture au titre du Fonds Vert ;
- SOLLICITE une subvention de la préfecture dans le cadre de la DETR (dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ;
- SOLLICITE une subvention du Conseil Régional de l'Occitanie dans le cadre de la rénovation énergétique ;
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental du Tarn ;
- PRECISE que le plan de financement se présente de la façon suivante :

Financements	Taux	Montant
Etat (DETR et Fonds Vert)	70 %	666 046 €
Région (rénovation énergétique)	5,25 %	50 000 €
Département	4,75 %	45 149 €
Autofinancement	20 %	190 299 €
TOTAL		951 494 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Sylvie Gay.